

Erref. kodea: LAF-108-894

Izenburua: Gutuneria: LAZARE
ARBONAKOA (O.F.M. Cap.),
[Ikus gainera: 104-521]

20, rue abbé Derry, 92 ISSY. le 13 Juillet 1968

Mon cher André,

Votre lettre du 13 Mai est arrivée avec quelque retard et vous devinez que j'ai voulu laisser passer toutes les vagues récentes avant de reprendre avec un peu plus de calme, le cours normal de mon difficile et patient travail.

Je me souviens d'autant mieux de vous que vous m'aviez aimablement prêté une petite liasse de correspondances de votre grand-Oncle. Ces documents dont la date excédait de plusieurs années mon terminus ad quem, ne pouvaient m'apporter de notables précisions, mais l'intérêt que j'y portais avant de les connaître vous indiquait, en fait, que l'affaire des prêtres basques intéressait mon propos.

Je rédige, mais je n'ose espérer librer mon ouvrage avant 15 à 18 mois. C'est tout un monde que je suis amené à embrasser et il y faut une longue patience, peu compatible avec l'ensemble des charges que les événements récents n'ont pas peu contribué à aggraver; pas question par exemple de prendre de vacances afin d'assurer une présence devant des Etudiants dont un certain nombre veut passer l'été à Paris pour avancer leurs discussions et "refaire" une faculté nouvelle. Vedremo.

Le dossier, relativement petit que j'ai trouvé aux Archives vaticanes comporte quelques lettres en date de décembre 1890 de l'évêque au Nonce et de certains prêtres du diocèse à l'évêque. Vous devinez que malgré leur caractère relativement peu déterminant, je voudrais garder

la primeur de leur publication. Elles se trouvent
dans le dossier "Secrétairerie d'Etat, 1890"
En tous les cas je n'ai dans mes papiers aucun
texte de l'abbé HIRRIAET lui-même. Les documents
dont je vous parle concernent l'Evêque et les AUTRES
prêtres basques.

Je serais très heureux de faire la connaissance
de l'abbé LAFITTE. S'il avait l'occasion de venir
à Paris, c'est avec plaisir que j'aimerais avoir
avec lui une intéressante conversation. Hélas, je
ne vois pas comment me rendre à Bayonne en ce moment.
Pierre EYT m'avait dit l'année dernière que
les archives de l'évêché ne m'apporteraient rien.
J'ai couru bien des dépôts diocésains et départementaux
depuis plusieurs années, mais j'ai négligé Bayonne
sur le témoignage de Pierre. Si vous
aviez vous-même l'occasion d'y fureter, votre
avis serait peut-être différent et je l'efforcerais
de "faire un saut". Ma quando ?

Voilà, mon cher André les renseignements que je
puis communiquer. Je n'en ai pas d'autres. Je suis
sûr de la discrétion de l'abbé LAFITTE puisque
c'est vous qui me parlez de lui. Recommandez-lui
surtout, dans le cas où ces quelques lettres lui
seraient communiquées au Vatican de ne prononcer
aucun cas mon nom: cela pourrait être catastrophe
pour mon travail. Et d'un autre côté
je me permets de lui demander, s'il croit devoir
tenir compte du contenu de ces peu nombreuses
correspondances, de ne pas les publier, fût-ce
par notables extraits. Mais l'abbé sait bien trop
tout cela pour que je commette à son égard l'indis-
crétion d'insister.

Merci de me donner quelques nouvelles de
vous et du ministère dont vous êtes chargé. Je ne
suis nullement inquiet sur la valeur de vos efforts
et des résultats qu'ils donnent déjà. Votre souci
de compétence et de clarté conduira certainement
vos élèves à vous suivre et à se passionner d'exégèse
à un moment où toute action tend à vouloir
prendre racine dans un intuitionnisme aberrant.

Bon été et très cordialement
à vous
Yves

27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

27
26
25
24
23
22
21
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40

Roma le 27 Mars 1968

31, VIA POMFONIA GRECINA - TEL. 51.54.67

Bien cher Monsieur l'abbé,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 de ce mois.

Ce serait un vrai bonheur pour moi de pouvoir consulter le "dossier Hiriart-Urruty" dont sa famille suppose l'existence à Rome.

Mais comment le découvrir?

La "Bibliothèque vaticane" ne peut avoir, éventuellement, que quelque ouvrage de contenu historique, envoyé par son auteur M.Hiriart-Urruty, accompagné peut-être d'une lettre, qui certainement aura été détruite. Moi-même j'ai transmis autrefois un ouvrage du regretté Chanoine Darfanatz à la Bibliothèque vaticane, qui m'en accusa réception.

Un "dossier Hiriart-Urruty" a pu exister dans une des Congrégations Romaines: au Saint-Office, si l'auteur a été mêlé à quelque affaire relevant directement ou indirectement de ce Dicastère; à la S.Congrégation Consistoriale, si le Chanoine Hiriart-Urruty a été préposé pour une dignité ecclésiastique, ou s'il a été consulté au sujet d'un ecclésiastique proposé pareillement pour une haute dignité; à la S.Congrégation du Concile, s'il a eu des démêlés avec quelque membre du clergé diocésain, ou s'il a dû fournir des renseignements touchant un ecclésiastique appartenant au diocèse de Bayonne ou de quelque autre diocèse.

Mais les dossiers personnels conservés dans les Congrégations Romaines ne sont jamais livrés à la consultation des tiers.

Quant à la S.Congrégation des Rites, le nom du Chanoine Hiriart-Urruty ne figure pas parmi les témoins de la Cause du Bon Père Cestac; s'il avait envoyé un document concernant la Cause, ce document serait cité dans les actes du procès: or il n'en existe aucune trace.

Je ne vois donc pas dans l'affirmation de la famille Hiriart-Urruty une base pour entreprendre des recherches dans les Offices du Saint-Siège.

Est-ce que le Chanoine Hiriart-Urruty s'est occupé de quelque Congrégation ou Association religieuse, rédigeant un texte de Constitutions ou de Statuts, envoyé à Rome pour une approbation pontificale? Si oui, il me faudrait connaître le titre de la Congrégation ou de l'Association, et connaître aussi l'année de l'envoi du texte à Rome. Une indication précise sur ces points nous ferait peut-être découvrir le texte rédigé par le vénéré Chanoine, mais rien évidemment sur sa personne.

Eskual Herrako etche chokoetan aurkitzen dire oraino paper chahar-rak han hemenka, zuk hain pulliki irakusten gaituzun bezala, azkenekotz, "Arbaitiko artobihi batailaz" solas eginez. Toki arin hartan izan behar-tzen aspaltik holako jostalailuez orhoitzapen zerbeit, hamabi artikulu omenatuak aurkitu baino lehen. Molde bereko hatz segur bat baginu, haro

choil baten orde, gure Hiriart-Urruty-ren uhatsak beharbada, Erromen ere segi ahal litezke: nork daki?

Je profite de l'occasion, cher Monsieur l'abbé, pour vous féliciter de votre très active et brillante contribution à la conservation de notre cher Eskuara et de nos traditions ancestrales. Si les multiples efforts de nos jours avaient été entrepris dès la menace que nous fit un gouvernement sectaire au début de ce siècle, nous n'aurions pas attendu jusqu'à nos jours pour dire avec So egile de Herria - non sans quelque réserve toutefois: "Hostatuko dira zaspi erroz lotu Eskualdun mendia berriak".

Agian ba!
Union de prières!

F. Laparra Juncap.
Ordozuzua

P. Lazare d'Arboune

Francia



*Am. Public
Historical Society*

Monsieur le Chanoine Lafitte

Séminaire d'Ustaritz

64. USTARITZ

Itärii, heinäläise jenne gairiöin
gaura gisa korlam dehoilalydu zura
ahesinematy ~~huk~~ huk!

00145 ROME